



La Gazette de Condillac

BULLETIN MUNICIPAL

SEPTEMBRE 2021



MAIRIE

L'équipe municipale,
et

Mme Séverine Brachet

Secrétaire de mairie

vous accueillent les :

mercredis de 14h à 16h30

vendredis de 9h à 11h30.

Contact

04 75 90 07 00

mairie.condillac@orange.fr

<https://www.mairie-condillac.fr/>

DECHETERIES DE

L'AGGLO

Lundi, Mercredi, Vendredi
et Samedi

de 9h à 12h

et

de 14h à 17h30

ASSOCIATIONS

ACCA

Président: Bernard ROJAT
06 09 32 00 03

Amicale des chasseurs de sangliers de Condillac

Président: Philippe ROSTAN
06 81 55 15 23

Comité des fêtes :

Président: Jean Luc ORAND
04 75 54 49 32

St Pierre aux Liens et du Patrimoine de Condillac

Président: Jean Luc ORAND
04 75 54 49 32

Nourrices agréées

Condillac : MILLION Francette
04 75 46 70 94

Bonlieu : PIA Véronique
06 78 01 06 11
BAULEIGUE Angélique
06 75 37 23 64

Bonjour à tous,

L'été est presque fini, espérons juste que la météo nous donne encore de beaux jours pour compenser ceux de cette période pour le moins perturbée.

Ces derniers mois ont de nouveau été occupés par la pandémie qui semble rebondir à chacun de nos espoirs. Mais soyons optimistes, la vaccination gagne du terrain et cette 4^{ème} vague semble se calmer en métropole, nos compatriotes d'outre-mer la subissant de plein fouet ayons une pensée pour eux.

Cet année, Condillac a été témoin de nombreux cambriolages de jour comme de nuit. La vigilance reste de mise, avertissez vos voisins de vos absences pour qu'ils soient vigilants et pensez à vider ou faire vider vos boîtes à lettres car elles permettent de voir les résidences inoccupées, même le temps d'une brève absence.

Plusieurs d'entre vous m'ont remonté la profusion d'ambrosie sur une partie de la commune, en effet certaines parcelles sont, chaque année, infestées de cette plante très allergisante. Outre le courrier envoyé à chaque agriculteur, j'ai personnellement contacté les trois exploitants des parcelles concernées pour leur demander d'agir au plus tôt sur leurs terres. Suite à ma demande, l'ambrosie a été broyée là où cela était possible sans détruire les récoltes. Coté Béraud, pour 2022, il devrait être semé des céréales ce qui permettra une récolte et donc un broyage de l'ambrosie précoce. Bien entendu, je resterai vigilant sur cette problématique de santé publique sur les années à venir.

Pour passer à des sujets plus optimistes, les travaux prévus sur la commune avancent. Leur objectif est d'améliorer notre cadre de vie et de préserver nos bâtiments communaux. Nous déciderons prochainement des investissements à réaliser en 2022, la toiture de notre église ainsi que ses vitraux et la défense incendie seront parmi les propositions de travaux.

Pour la fibre, comme vous le verrez en dernière page, cela n'a jamais été aussi près d'aboutir. Pensez bien, comme il vous l'est rappelé, à vous assurer que la partie privée soit libre pour le tirage de la fibre.

En souterrain, la gaine verte France Télécom sera utilisée par l'opérateur que vous aurez retenu et en aérien, la fibre suivra le câble téléphone.

Jacky GOUTIN

Maire:

Jacky GOUTIN 06 89 29 98 27

Adjointes:

Christine DECRAENE 07 68 34 78 70

Sandrine HEBERT 06 76 21 83 87

Adjoint:

Roberto MARANGONI 06 47 83 14 45

Conseillers municipaux:

Marie-josé LACHAUD 06 80 36 66 92

Odile MARANGONI 06 89 73 20 77

Loic BUREL 06 31 33 34 48

Raymond BUREL 06 70 18 14 94

Garry FAYOLLE 07 88 00 59 86

Olivier LOUBET 06 75 64 54 57

Florent SOULIER 06 71 97 33 80

Le Conseil Municipal se réunit régulièrement.
Les dates sont communiquées et affichées en Mairie.
Les conseils Municipaux sont publics, vous êtes donc les bienvenus.

L'agglomération de Montélimar – L'HABITAT

Montélimar-Agglomération est chargée de la mise en place et de l'application du **Plan Local de l'Habitat** sur l'ensemble des 27 communes du territoire. Cet outil, application de la politique locale de l'habitat, permet de planifier, selon les besoins, la répartition et le type de logements à réaliser. Il est ainsi garant d'une offre de logement équilibrée et diversifiée entre les communes.

Pour favoriser la construction de logements, un volet financier permet de dynamiser la production de logements sociaux en subventionnant les producteurs de logement, la rénovation urbaine (opération façades, adaptation des logements, bureau de l'habitat...) et l'amélioration des performances énergétiques (aides et conseils...). Le **PLH** s'articule avec le **SCOT** (qui va au delà du territoire) et les **PLU** des communes.

19 communes du territoire sont couvertes par un **Plan Local d'Urbanisme**, 6 communes sont couvertes par une carte communale et 2 communes ne disposent pas d'un document d'urbanisme, ces dernières étant soumises au Règlement National d'Urbanisme.

Un **Plan Local d'Urbanisme** fixe un projet politique, avec des orientations stratégiques et des règles d'utilisation du sol qui s'imposent à tous les travaux et définissent où et comment construire.

Il comprend notamment un règlement, un plan de zonage et parfois un schéma d'intention d'aménagement pour un secteur donné => pièces à regarder impérativement pour tout projet de construction, extension, clôtures, piscine ...

Une **Carte communale** est un document d'urbanisme simplifié, qui délimite les zones constructibles de la commune. Le règlement qui s'applique est le Règlement National d'Urbanisme (articles R.111-1 et suivants du Code de l'urbanisme), comme pour les communes non dotées de document d'urbanisme.

Ces documents évoluent régulièrement pour tenir compte de nouvelles législations, de nouveaux documents cadre (par exemple, le Schéma de Cohérence Territoriale – SCOT, ou le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Équilibre du Territoire - SRADDET), ou de projets communaux d'intérêt général. Toutefois, ces évolutions doivent être mineures et ne pas remettre en cause l'économie générale du document d'urbanisme. Les documents d'urbanisme peuvent ainsi être modifiés, mis en compatibilité ...

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est très similaire au Plan Local d'Urbanisme (même procédure, mêmes études, même composition). La différence majeure est l'échelle à laquelle il s'établit : non plus sur 1 seule commune mais sur 27 communes !

À terme, une fois approuvé par le Conseil communautaire, ce PLUi remplacera donc l'ensemble des documents d'urbanisme (PLU ou carte communale) existants à l'échelle communale.

Le PLUi a été engagé en juin 2018. Début 2019, le diagnostic de territoire a démarré. Il doit dégager les enjeux de demain, de façon à permettre aux élus de dessiner l'avenir du territoire pour les 10-12 prochaines années.

Une fois le diagnostic finalisé, il va s'agir de réfléchir à l'organisation pertinente des espaces de vie, de circulation, d'habitat, de développement économique, d'activités agricoles, d'environnement... de manière globale, cohérente et continue d'une extrémité à l'autre du territoire, pour dessiner collectivement un projet enviable pour Montélimar Agglomération.

En définitive, ce projet sera décliné à l'échelle de chaque commune, îlot et parcelle, qui seront affectés dans l'intérêt général d'un zonage et d'un règlement déterminant les usages et constructions possibles : où construire, quoi construire et comment construire ?

Tout au long de la procédure, la collaboration avec les élus communaux et la concertation avec la population alimenteront la réflexion et la construction de cette démarche stratégique pour le territoire.

À noter que l'élaboration d'un PLUi est un travail complexe qui nécessite du temps d'étude, du temps de concertation, du temps de validation : l'établissement du zonage est programmé seulement vers 2021-2022 (pas de réponse ferme possible d'ici là) et l'approbation du document vers la fin 2023 / début 2024.

Source : Aménagement du territoire et planification. Site de Montélimar Agglomération.

LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES

Fusion de deux anciennes régions en 2015, le regroupement Auvergne-Rhône-Alpes représente un territoire aussi vaste que l'Irlande. Une superficie de 77 000 Km² qui correspond à 13% de la superficie du territoire français. Sa richesse tient dans sa diversité géographique et le dynamisme de sa population.

Quelques chiffres :

8 MILLIONS D'HABITANTS	4 GROSSES METROPOLES : Lyon, Saint-Etienne, Grenoble, Clermond-Ferrand	2 GRANDS FLEUVES : La Loire et le Rhône
78 % POPULATION URBAINE	4092 COMMUNES	77500 KM de cours d'eau et de lacs
3 Massifs : Massif Central, Jura, Alpes	12 DEPARTEMENTS	2/3 Territoire en zone de montagne

Quelles sont les compétences de la Région :

Le conseil régional a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, le soutien à la politique de la ville et à la rénovation urbaine et le soutien aux politiques d'éducation et l'aménagement et l'égalité de ses territoires, ainsi que pour assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes.

Mobilité et transports : la région gère l'organisation des transports, la gestion des ports et des aéroports, des trains régionaux (TER), transports interurbains et scolaires, gares publiques et routières, voiries...

Enseignement : la région s'occupe de la construction, fonctionnement et entretien de tous les lycées. 322 lycées publics sont rattachés à notre région.

Economie : la Région a un rôle de chef de file en matière de développement économique, la Région adopte un schéma régional de développement économique et d'innovation qui définit les orientations stratégiques en matière d'aide aux entreprises et les modalités d'organisation de la gestion de ces aides avec les autres collectivités et l'État, met en cohérence les actions publiques en matière d'aide aux PME et aux entreprises de taille intermédiaire, définit la stratégie régionale d'innovation et comporte un plan de soutien à l'internationalisation.

L'action économique de la Région, au même titre que l'aménagement du territoire, constitue une compétence partagée.

	État	Région	Département, Communes
Interventions dans le domaine économique	Politique économique et sociale de la nation Défense de l'emploi Aides aux entreprises	Schéma régional de développement économique Régime des aides directes Attribution d'aides de l'État par délégation	Financement des régimes d'aides directes aux entreprises par convention avec la Région Zones d'activités, Immobilier...
		Aides en faveur des entreprises en difficulté	Départements : Aides en faveur des entreprises en difficulté
		Mise en œuvre des aides indirectes aux entreprises Participation au capital d'une société de garantie. Création de fonds de garantie	
		Aides au maintien des services en milieu rural Aides pour installation ou maintien de professionnels de santé dans les zones déficitaires	

Source rapport Courtois 2010



La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Formation professionnelle : La région soutient la formation professionnelle avec notamment l'apprentissage, les formations sanitaires et sociales et l'alternance.

Aménagement du territoire : Le renforcement des compétences des Régions en matière d'aménagement du territoire, conjugué au transfert de la gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) consacre un rôle de véritable **pilote des politiques agricole et de développement rural à l'échelon régional.**

Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), géré au niveau des Régions à travers les Programmes de développement rural régionaux (PDRR), représente une ressource financière importante, potentiellement mobilisable pour soutenir le développement de l'agro-écologie.

Les conseils régionaux sont des entités décentralisées ayant des orientations politiques propres.

Tous les 6 ans les conseillers régionaux sont désignés par les électeurs. La Drôme compte **14** conseillers régionaux au niveau du département sur les 204 élus du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes.

La nouvelle carte régionale définie par la loi du 16 janvier 2015 découpe le pays en douze régions administratives (22 auparavant) plus la Corse, qui est une collectivité à statut particulier, et maintient le nombre de conseillers régionaux. Dans les régions fusionnées, les conseils régionaux sont composés de la somme des effectifs des conseillers régionaux regroupés.

Les conseillers régionaux composent l'assemblée délibérante de la région. Le conseil régional règle les affaires de la région. Les conseillers élisent un président du conseil régional et une commission permanente.

Le président prépare et exécute les délibérations de l'assemblée régionale, gère le patrimoine, saisit le Conseil économique et social régional (CESR) et dirige l'administration régionale. Il préside aussi la commission permanente de l'assemblée régionale.

JOURNEE MONDIALE DU PAIN LE 16 OCTOBRE 2021



Au fil du temps, la baguette est devenue un symbole national de notre beau pays.

Il se vend plus de 6 milliards de baguettes par an, sa recette artisanale induit un pétrissage lent, un façonnage à la main, une très longue fermentation et une cuisson dans un four à sole.

En mars 2021 Roselyne Bachelot a demandé l'inscription de la baguette au patrimoine de l'Unesco. Cette mise en lumière permettra de retrouver ses origines, réponse à une demande sociétale, introduction par l'étranger ou création à l'époque de Napoléon... Symbole de la gastronomie française et pain le plus apprécié des Français, elle doit respecter plusieurs caractéristiques tant sur sa composition que sa fabrication et sa conservation. C'est un emblème national vecteur de convivialité, lien social et rituel quotidien pour nombre de citoyens.

LE RESEAU ELECTRIQUE

L'ELECTRICITE ET ENEDIS

La commune de Condillac possède 5 postes transformateurs (HTA/HTB), 5 Km de ligne Moyenne tension HTA (90% en ligne enterrée) et 8 Km de ligne basse tension HTB (13% en souterrain).

Enedis permet par l'intermédiaire de ses compteurs Linky de pouvoir consulter sa consommation d'électricité à chaque instant.

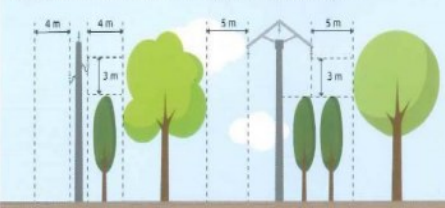
Une courbe de charge quotidienne situe à quel moment la consommation est la plus faible ou forte et permet ainsi de s'auto gérer ou de détecter une anomalie. N'hésitez pas à créer votre espace personnel sécurisé.

Une application **ENEDIS A MES COTES** vous accompagne maintenant pour vous simplifier la vie en communiquant sur les coupures et leur géolocalisation, la prévention sécurité etc...

RAPPEL ELAGAGE : En cette période de développement de la fibre, l'élagage s'avère être encore plus important à appliquer pour éviter des problèmes d'installation de lignes.

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant de la propriété sur laquelle des arbres peuvent significativement être un obstacle ou un danger pour les lignes électriques et télécom si la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ou si l'arbre en domaine privé ne respecte pas la distance réglementaire avec la ligne.

LIGNES HAUTE TENSION (HTA) - 15 ou 20 000 volts
Attention : les distances varient selon les types de lignes.



LIGNES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



LIGNES ISOLÉES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



Malgré la Covid, les travaux ne manquent pas : déplacement de certains points hauts « miradors » pour une meilleure sécurité, entretien de chemins et drailles, suivi des cultures pour la petite faune sauvage. Mise en place et contrôle des clôtures pour la protection des cultures, agrainage dissuasif pour le sanglier (pour limiter les dégâts agricoles), entretien des parcs de pré-lâcher des perdreaux. Afin de renforcer la population existante, 8 compagnies de 10 perdreaux viennent d'être libérées sur la commune, et le tir de cette espèce reste toujours interdit. Nous avons déplacé la réserve de chasse et nous allons procéder à son balisage.



L'activité chasse débutera le 12 septembre. Le nombre d'adhérents cette année devrait être de 45.

Quant à notre projet de réimplantation de perdrix (3ème année), nous avons de bonnes raisons de rester optimistes. Bien que cette année climatique ne ressemble pas à celles que nous connaissions auparavant, le gel du début avril n'a pas épargné la faune sauvage. La ponte a débuté dès les derniers jours de mars, mais la première semaine d'avril un froid sévère a tué les germes avant couvaison. A l'éclosion, les pluies et le froid n'ont pas favorisé les poussins. Résultat sur les nids trouvés nous observons 5/6 œufs clairs, le restant de la couvée détruit partiellement ou totalement.

Un recoquetage (2ème ponte) a cependant réussi.

Malgré tous ces aléas, plusieurs petites compagnies sont régulièrement observées.

Les efforts concernant la gestion de la végétation, en conservant des corridors herbacés le long des champs en évitant la fauche totale des parcelles, portent leurs fruits.

Merci à ceux qui œuvrent en ce sens pour l'amélioration et la conservation de la faune sauvage.



ROJAT Bernard

IDENTIFICATION QUALITE ET ORIGINE

Les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), souvent appelés labels par les consommateurs, ont pour but de nous accompagner dans nos actes d'achat. En France, c'est l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), qui est chargé du contrôle et de la délivrance des précieux sésames. A ce jour, 6 signes de qualité et d'origine sont officiellement reconnus. Tous les autres signes sont privés.

Selon un sondage réalisé par l'UFC-Que Choisir, les français reconnaissent les signes de qualité et d'origine mais pas nécessairement leurs significations. Seuls le signe AB (agriculture biologique dans leurs versions françaises et européennes) et Label Rouge sortent véritablement du lot avec respectivement 85% et 77% des sondés qui en connaissent le sens. Pour être incollable sur la question, un tour d'horizon des 6 signes garantis par l'État français s'impose !

AOC-AOP



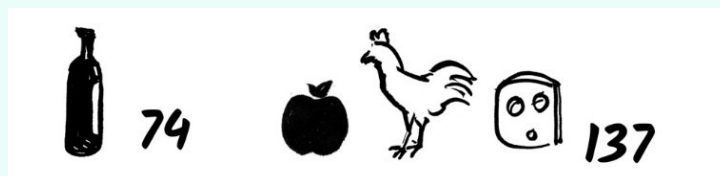
L'Appellation d'origine protégée (AOP) et l'Appellation d'origine contrôlée (AOC) sont des signes qui garantissent que toutes les étapes de fabrication (production, transformation et élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu, ancré dans un terroir. La notion de « terroir » est entendue comme un espace bien précis dans lequel une « communauté humaine construit au cours de son histoire un savoir-faire collectif de production ».

L'AOP est un signe européen qui protège le nom du produit à l'échelle européenne. L'AOC est un signe français qui désigne un produit répondant aux critères de l'AOP, qui protège le nom du produit à l'échelle nationale, en attendant sa validation à l'échelle européenne.

IGP

L'Indication Géographique Protégée (IGP) est un signe européen qui permet d'identifier « un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. »

Moins contraignant que les signes AOP et AOC, au moins une étape de fabrication (production, transformation ou élaboration) est nécessaire dans l'aire géographique protégée. L'IGP indique par exemple que le « cidre de Bretagne » ne peut être fabriqué qu'en Bretagne.



STG



La Spécialité traditionnelle garantie (STG) est un signe européen qui atteste qu'un produit alimentaire a été fabriqué selon une recette considérée comme spécifique et traditionnelle. Moins contraignant que les premiers signes, il n'y a pas nécessairement de lien avec une origine géographique, c'est le savoir-faire d'une pratique typique qui importe. En 2017, 78 produits possédaient le signe STG (En France, uniquement les moules de bouchot).

Agriculture biologique

Le plus connu des 6 signes officiels de qualité et d'origine. Il certifie l'usage d'une agriculture biologique qui allie le respect de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et l'assurance d'un niveau élevé de bien-être animal.

Les règles applicables sont les mêmes dans toute l'Europe depuis 2010. Ce type de production n'autorise pas l'utilisation de produits chimiques de synthèse et l'usage d'OGM. Lorsqu'il concerne un produit brut, 100 % du produit est garanti bio. Lorsqu'il concerne un produit transformé, 95 % des ingrédients au minimum sont certifiés bio.

A noter qu'une tolérance est accordée aux traces d'OGM puisqu'un produit transformé peut en contenir jusqu'à 0,9 %.

Le logo européen à la feuille verte est obligatoire depuis 2010 sur les produits préemballés. Le logo AB peut toujours être utilisé mais ne doit pas être plus visible que le logo européen.

En 2017, le bio représentait 6,6 % du territoire agricole français et 9.5% en 2020.



Label Rouge

Le Label rouge est un signe français qui permet d'identifier les produits alimentaires de qualité supérieure par rapport aux produits similaires mis en vente.

Peuvent en bénéficier les denrées alimentaires et les produits agricoles non alimentaires et non transformés. A noter : Le Label Rouge concerne tous types de produits, sans limites géographiques.



INFO LOCALES

TRAVAUX PLACE DE LEYNE

Nous poursuivons la pose de clôture de sécurisation et le réaménagement végétale près du nouveau mur de soutènement.

Les travaux sur la toiture du garage municipal sont terminés et ont été effectués en conservant l'aspect ancien par la Ste ASTIC de la Coucourde.



DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

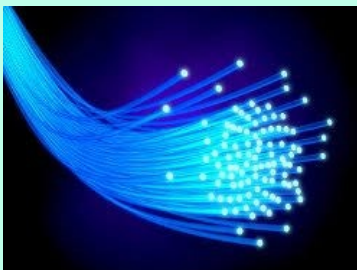
La réception des travaux entre les entreprises réalisatrices des travaux et ADN, le propriétaire du réseau fibre, a eu lieu le 2 septembre pour une bonne partie de la commune (de La Laupie aux Lauziers), un câble est en attente pour relier le bas des Lauziers au village avec une livraison prévue le 9 septembre.

Ceci annonce une mise en commercialisation possible des offres fibres par les différents opérateurs en fin d'années. Une réunion publique aura lieu avec la présence des différents fournisseurs d'accès Internet (Orange, Bouygue, SFR, Free, ...) et nous communiquerons sur cette date dès qu'elle nous sera connue.

Le coût du raccordement est déjà pris en charge par ADN, chaque Condillacois qui souhaite bénéficier de cette technologie haut débit ne devra s'acquitter que d'éventuels frais de dossiers et bien sûr de l'abonnement choisi.

Chacun d'entre nous doit s'assurer que le passage de la fibre du point de raccordement sur le poteau en limite de propriété et son domicile est libre (gaine verte France télécom disponible ou utilisable pour les réseaux enterrés, branches élaguées pour le réseau aérien car cela n'incombe pas au fournisseur d'accès).

N'hésitez pas à vous rendre sur le site d'ADN pour savoir si vous êtes éligible à la fibre.



<http://www.ardechedomenernumerique.fr/>



Pour rappel
SITE INTERNET DE LA COMMUNE : **mairie-condillac.fr**

Nicole et Olivier Charmont
235A chemin de Champ Coulon
26740 Condillac



Merci à notre annonceur